

**DELIBERATION N° 2023.06. 15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 19

**Étaient présents :**

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Fabrice VAN BELLE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjointes ;

Charline DECARNIN, Yves MARTIN, Jorge DOS SANTOS, Marie-Claire NAESSENS, Isabelle CANDELIER, Éric TIRLEMONT, Théo VANENGELANDT, Fabienne MEPLON, Maurice VANDEWALLE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents ayant donné procuration :**

Christelle DELEPLACE, ayant donné procuration à Isabelle CANDELIER

Olivier MORVAN, ayant donné procuration à Fabrice VAN BELLE

Brigitte MAINGUET, ayant donné procuration à Ludovic PROISY

Sylvaine DELVOYE, ayant donné procuration à Éric TIRLEMONT

**Était absent excusé :**

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023.06.15**

**SUBVENTION COMMUNALE – ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES / APE**

M. LE MAIRE RAPPELLE à l'Assemblée que la commune de Vendeville verse depuis quelques années, une subvention à l'APE du groupe scolaire Alain Decaux.

Comme les années précédentes, l'association a sollicité la municipalité pour l'obtention d'une subvention au titre de l'année scolaire 2023/2024.

M. LE MAIRE PROPOSE d'accepter leur demande et d'attribuer à l'APE la somme de 500 € pour financer les projets de l'association à destination des élèves du groupe scolaire Alain Decau.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023  
Reçu en préfecture le 22/06/2023  
Publié le  
ID : 059-215906090-20230601-2023\_06\_15-DE

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

**ACCEPTE la demande de subvention de l'association des parents d'élèves / APE pour l'année scolaire 2023/2024 à l'UNANIMITÉ.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.  
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 16 juin 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,

Charline DECARNIN